



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ADULTES SIMPLE

SAISON 2025/2026
7 et 8 février 2026 à Blanquefort

Article 1 : CATEGORIES - CONDITIONS

Le Championnat Départemental Adultes Simple est une compétition individuelle annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice-champion de Gironde dans les deux disciplines de simple des séries Adultes.

Article 2 : ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 3 : CRITERES D'INSCRIPTION

L'inscription au Championnat Départemental entraîne l'acceptation du présent règlement.

Il est ouvert aux joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension, adhérents d'un club affilié au COGIBAD et à la Ligue d'Aquitaine, dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD.

Article 4 : CRITERES D'ADMISSION AU CHAMPIONNAT D'AQUITAINE

Le championnat de Gironde n'est pas qualificatif pour les championnats de Nouvelle Aquitaine.

Article 5 : REGLES

Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement complémentaire. Cependant, dans l'intérêt du championnat et en accord avec le juge-arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD sera exigée.

Les matchs se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

Les joueurs auront 3 minutes à compter de l'appel de leurs matchs pour démarrer les rencontres.

Le règlement en vigueur pour les forfaits et les cartons sera appliqué (en annexe).

Article 6 : TABLEAUX

L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel Badnet.

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 2 février 2026 et mise à jour le 30 janvier 2026 du CCPH

Les tableaux proposés sont : le Simple Homme, le Simple Dame.

Les tableaux seront divisés en plusieurs séries en fonction du CPPH. La série 1 sera constituée de 12 joueurs, ceux qui ont le plus de points, répartis en poules de 3 avec 2 qualifiés par poule.

Seuls les tableaux de la série 1 délivreront les titres de "champions de Gironde".

Les inscrits suivants seront répartis en séries au CPPH en décroissant, dans la mesure du possible, nous privilégierons des poules de 3 avec 2 qualifiés par poule. Le nombre de séries dépendra du nombre de terrains disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de joueurs dans chaque série afin de s'assurer de l'homogénéité des tableaux de la compétition.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH à la date de la limite d'inscription.

Article 7 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les joueurs qui s'inscrivent doivent se rendre libres pour toute la durée de la compétition.

Lieu : Gymnase Fongravey à Blanquefort

Samedi (à partir de 8 00) : Poules des SH - Dimanche (à partir de 8h00) : sorties de Poules SH + SD + bad adapté (sous réserve de modifications)

Chaque joueur devra être présent 40 minutes avant l'appel de son premier match.

En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 8 : JUGE ARBITRE

Le juge arbitre et le cas échéant le juge arbitre adjoint sont proposés par le Cogibad. Le Championnat est placé sous l'autorité du juge arbitre titulaire. Ses décisions sont sans appel.

Le juge arbitre principal sera Mr Noël André (06 70 64 73 98), le juge arbitre adjoint sera Mr Alain LEDUC

Article 9 : ARBITRAGE

Les matches se joueront en auto-arbitrage.

Dans la mesure du possible, les ½ finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Article 10 : FORFAIT

Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif au forfait. Il doit prévenir son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LNAQ (contact@lnaqbad.fr).

Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

Tout joueur n'étant plus disponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant l'envoi des convocations, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date de l'envoi des convocations, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LNAQ accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis au COGIBAD. (La date d'envoi des convocations faisant foi)

Tout joueur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence (certificat médical, etc)auprès de la ligue Nouvelle Aquitaine (contact@lnaq.fr)

Article 12 : VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBaD. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Yonex AEROSSENSA 20 en vente dans la salle.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

Article 13 : RECOMPENSES

Elles sont à la charge du COGIBAD.

La remise des récompenses est prévue après les finales de SH et de SD le dimanche soir.

La gestion du protocole est laissée à l'initiative du Président du COGIBAD

Article 14: INSCRIPTIONS

Les joueurs pourront être inscrits sur 1 tableau.

Droit d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour le tableau auquel les joueurs participent.

Le montant de ces droits est fixé à :

15 € pour 1 tableau.

Les inscriptions se feront sur Badnet avant la date limite, avec un paiement en ligne obligatoire lors de l'inscription.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE : 1^{er} Février 2026

Article 15 : CONVOCATIONS

Elles seront adressées aux clubs par courrier électronique et diffusées simultanément sur le site du COGIBAD.

Article 16 : ORGANISATION

Le club doit s'assurer de la présence à la table de marque de bénévoles du club accueillant ayant une connaissance parfaite du logiciel Badnet.

Le nombre de bénévoles doit être suffisant pour permettre un roulement.

Le présent règlement sera disponible en ligne sur Badnet un mois avant la date de compétition et jusqu'à la fin de celle-ci.

Le Club ainsi que le Cogibad décline toutes responsabilités en cas de vol.

Article 17 : ANTENNE MEDICALE

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle.

La permanence "Pompiers" la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Le responsable de la compétition

David Druelles (david.druelles@cogibad.org)